



Madame, Monsieur,
bonjour,

Pour mémoire, vous êtes dans l'espace INTRANET de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, uniquement accessible aux membres du Comité de Direction (élus et professionnels ; titulaires et suppléants) et à l'équipe.

Vous avez accès à des documents administratifs internes à l'EPIC* afin de pouvoir préparer les réunions et/ou suivre notre fonctionnement.

Il vous est demandé de ne pas diffuser ces documents sans autorisation préalable.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Bonne lecture,

Xavier BOUNIOL, directeur.

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence - ☎ 07 87 53 81 92

* EPIC = Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

Le document ci-joint vous présente

- Titre de la délibération ou du document :

Délibération n°2023-05-22/10 Gratification de fin de stage Mathys RANSON

- Date de délibération ou de parution : 22 mai 2023
- Résumé :
La Comité de direction ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accorde une gratification de 150€ à Monsieur Mathys RANSON.
- Nombre de pages : celle-ci + 2

Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence

Établissement public industriel et commercial

Délibération : Gratification de fin de stage de Monsieur Mathys RANSON

Membres en exercice : 21 Présents : 20 (16 titulaires - 4 suppléants) Votants : 17 (16 titulaires – 0 suppléant – 1 pouvoir)	Délibération n° 2023-05-22/10
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix heures trente, le Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni à la Maison du Lac à Tanneron.

Titulaires présents : Rose Allongue, Cyril Baïze, Jacques Bérenger, Camille Bouge, Eric Brunel, Mylène Christine, Rachel David, Olivier Faron, Galina Navodnitchaia, Serge Leibovitz, Marie-Josée Mankaï, Claudette Mariet, Bernard Montagne, Myriam Robbe, René Ugo, Bernard Vial.

Titulaires excusés : Patrick Damoulakis, Sylvie Fiorucci, Michel Fleury, Jean-François Gombault.

Suppléants présents avec droit de vote :

Suppléants présents invités : Cynthia Aimé-Sfilio, Brigitte Badet, Elisabeth Menut, Didier Pille.

Suppléants excusés : Alain Bourderau.

Pouvoirs : Michel Fleury à René Ugo.

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier Bouniol.

Invitées : Cassandra Ouazzar-Sérafim et Cécile Roiron.

- Vu la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu les articles R.133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de direction et dirigé par un directeur. Le Directeur assure le fonctionnement de l'Office du Tourisme sous l'autorité du Président,
- Vu la délibération n°2016-10-6/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2022-06-22/01 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2017-03-03/04 abrogation et remplacement de la délibération 2017-01-16/6 « délégation de pouvoirs au directeur »
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1 ;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF ;

L'Office de Tourisme Intercommunal a accueilli en stage Monsieur Mathys RANSON, étudiant en licence II « Médias, culture et communication » à l'école des facultés des lettres et sciences humaines à Lille.

Le stage est réalisé du 1er mai 2023 au 30 juin 2023, soit deux mois.

Compte tenu de la qualité des services apportés à l'Office de Tourisme Intercommunal, Monsieur le Président propose qu'une gratification lui soit accordée à hauteur de 150 € (cent cinquante euros).

Le Comité de Direction,

Après en avoir délibéré, le Comité de direction, à l'unanimité des membres présents,

Accorde une gratification de 150€ à Monsieur Mathys RANSON.



Le Président,
René UGO

